

**ABONNEMENT.**  
**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne : 100 c.  
 Réclames, . . . . . 30  
 Faits divers, . . . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 On doit se réserver la publication  
 des insertions reçues et même payées  
 sans restitution dans ce dernier cas.  
 Et du droit de modifier les conditions  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, ayant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.  
**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 30 Septembre 1876.

**Chronique générale.**

Il paraît dès maintenant probable que la date de la rentrée des Chambres, qui avait d'abord été fixée par M. Dufaure au 15 octobre, serait ajournée à beaucoup plus tard, vers le milieu de novembre, dit-on aujourd'hui. On prétend que la présence des députés au milieu de leurs électeurs, à cette époque de l'année, a une telle importance qu'elle équivaut à une session rurale. Du reste, un conseil des ministres tenu aujourd'hui samedi à l'Élysée, et auquel ont dû assister MM. de Marcère, de retour de Messai, Léon Say et Christophle, déterminera la date de la prochaine convocation des Chambres.

La Tribune ne croit pas au bruit de l'interdiction du congrès ouvrier.

« Un bruit étrange, dit-elle, dont nous ne voulons pas rechercher la source, a trou-  
 vé de l'écho dans plusieurs journaux de Paris :

» Le gouvernement aurait l'intention d'interdire le Congrès ouvrier.  
 » C'est là, nous aimons à le croire, une odieuse calomnie.

» Le Congrès ouvrier aura lieu à la date indiquée, sous la protection d'une loi que ni le gouvernement ni les ouvriers ne peuvent entreprendre.

» Le gouvernement n'a pas inquiété les congrès catholiques.

» Il saura respecter les réunions ouvrières, où des questions de l'ordre économique et social seront « seules » discutées.

» Toute mesure préventive serait illégale.

» Que nos amis se rassurent.

» Qu'ils arrêtent leurs dernières dispositions pour se rendre au Congrès et prendre part à des débats dont le comité d'initiative a sagement réglé la nature, la durée et l'esprit de modération et de concorde qui doit y présider. »

M. Gambetta vient d'être rappelé d'urgence à Paris par ses amis politiques. L'affaire du Congrès, le plan stratégique à organiser contre M. Dufaure exigent impérieusement, paraît-il, sa présence dans la capitale.

On remarque l'agitation que les Droits de l'Homme et le Bien public s'efforcent de créer, à l'occasion de l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, qui refuseraient, disent-ils, de se soumettre à l'odieux règlement inventé par M. Buffet.

C'est le commencement de la grosse campagne de la garde nationale, déjà signalée.

*La lettre de M<sup>r</sup> Guibert.*

La lettre de M<sup>r</sup> le cardinal Guibert, archevêque de Paris, au ministre de la justice, continue à occuper la presse.

M. Sébastien Laurentie s'exprime ainsi, dans l'Union, au sujet de cette lettre :

« La lettre de S. Em. le cardinal Guibert sur l'aumônerie militaire fait renaitre la question des pouvoirs des deux Chambres en matière de lois de finances. Ce sont les journaux républicains qui soulèvent de nouveau cette question fort grave, et pour la solution pratique de laquelle les auteurs de la Constitution de 1875 ont omis, comme nous l'avons déjà dit, de tracer des règles précises. Quant à discuter, ce soin, paraît-il, est superflu ; les feuilles républicaines se contentent maintenant d'affirmer l'omnipotence de la Chambre des députés : celle-ci a prononcé, donc le débat est clos, la loi sur l'aumônerie militaire est comme non avenue, et quand il se trouverait au Sénat une ma-

jeorité pour donner satisfaction aux plaintes des évêques, le crédit supprimé ne pourrait être rétabli.

» La République française, signifiant dès hier cet arrêt au vénérable archevêque de Paris, y ajoutait un dispositif ainsi conçu : « La question ne pourra pas même être portée au Sénat. » Nous voudrions savoir sur quel article des lois constitutionnelles se fonde une si tranchante assertion. L'article 8 de la loi du 24 février sur l'organisation du Sénat se borne, en effet, à imposer au Sénat l'obligation d'attendre, pour discuter les lois de finances, qu'elles aient été présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

» Quoi qu'il en soit, toutes les feuilles de gauche adoptent cette interprétation ; toutes déclarent la Chambre des députés « souveraine en matière d'allocations budgétaires ; » nous remarquons même qu'à présent elles n'hésitent pas, comme elles le faisaient naguère, à pousser jusqu'aux plus extrêmes conséquences l'application de leur théorie. « S'il plaisait à la Chambre, dit l'Opinion, » de refuser des crédits bien autrement importants que celui affecté à l'aumônerie militaire, tel, par exemple, que le crédit pour le service des affaires étrangères, ce refus serait parfaitement légal. »

» Legal ? C'est là précisément le point délicat ; il nécessiterait une démonstration que la presse de la République oublie de donner. Le Siècle, rendons-lui cette justice, doit avoir à cet égard quelques scrupules, puisqu'il avoue « que l'aumônerie militaire ayant été établie par une loi, il lui eût paru plus conforme aux principes parlementaires de la défaire par une loi régulièrement votée, » que d'arriver en fait à un résultat analogue par un refus de crédit. » Bien plus, le Siècle croit savoir « qu'une proposition va être faite dans ce sens dès la rentrée de la Chambre. » Si l'information est exacte, elle donne lieu de penser que les républicains ne sont pas si persuadés qu'ils le prétendent de la régularité du procédé consistant à supprimer les services publics et les lois anciennes ou nouvelles par voie de radiation de crédits.

» Le dépôt d'une semblable proposition n'est peut-être qu'un procédé imaginé par quelques républicains, effrayés de la logique à outrance de leurs amis, pour se tirer eux-mêmes d'embarras et pour prévenir un conflit dont le contre-coup pourrait compromettre l'établissement du 25 février. En ce cas, ils auraient droit aux remerciements des constitutionnels et des conservateurs ralliés à la République.

» Ceux-ci, on le sait, soutiennent une thèse directement contraire à la thèse des républicains, mais qui n'est pas plus que celle-ci appuyée par un texte formel et ne prêtant à aucune contestation. L'intention des auteurs de la Constitution de février a pu être de laisser, en cas de dissidence, le dernier mot à la Chambre haute ; il fallait alors rédiger une disposition nette et indiscutable.

» C'est une telle disposition qui manque au pacte constitutionnel ; aussi un conflit serait-il sans issue, et l'Opinion est dans le vrai lorsqu'elle indique, ainsi que nous l'avions fait, la « dissolution » comme l'unique moyen d'y mettre un terme. »

Le Temps a peur que tous les évêques de France qui peuvent avoir les mêmes sympathies pour les aumôniers militaires, et qui sont ni plus ni moins autorisés que M<sup>r</sup> Guibert à prendre la parole en leur nom, ne jugent à propos de publier, eux aussi, leurs doléances, leurs blâmes et d'appuyer le tout sur des essais de consultation juridique.

On assure que M. Thiers rapporté de Genève, très-avancé, son travail sur la philosophie de la nature. On annonce que le premier volume paraîtra au commencement de l'année prochaine. Hier soir, tous les habitués de l'hôtel de la place Saint-Georges, qui ne sont pas absents de Paris, sont venus rendre visite à l'ancien président, dont la santé paraît excellente.

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**LA TROQUE.**

(Suite.)

Privés de leurs marchandises d'étapes, ils se virent forcés, pour ne point mourir de faim, d'échanger successivement leurs vêtements contre du riz, du maïs ou de la jernotte (espèce de blé). Mais le partage de ces rares provisions amenait toujours quelques réflexions d'autant plus dangereuses qu'elles ne se cachaient plus.

Chacun des fugitifs regrettait tout haut ce que son compagnon lui enlevait ; il s'indignait de cette nécessité de communauté si dure maintenant pour leur indigence, si odieuse plus tard quand viendrait l'heure de la richesse. Ainsi la faim venait au secours de l'avarice pour attiser leur haine et les rendre plus odieux l'un à l'autre.

Cependant ils atteignirent les bords de la Sanaga, et résolurent de se procurer à tout prix un bateau pour descendre jusqu'à Saint-Louis.

Ils traversèrent plusieurs fois dans ce but les gués du fleuve, s'adressèrent tour à tour aux populations des deux rives.

Enfin, ils arrivèrent à un village de Foulis, dont le chef leur offrit une *almadia* (1) de bois de kaly pour leurs deux fusils.

Après quelques hésitations, ils acceptèrent, et l'échange fut conclu.

La pirogue, qui n'avait point servi depuis quelque temps, fut calfatée avec de l'écorce de mahot ; on frotta les coutures de beurre de palmier, mêlé à la chaux vive, et les troqueurs s'embarquèrent pour le comptoir français.

Parmi les dangers que présentait à cette époque la navigation de la Sanaga, l'un des plus graves était la rencontre des hippopotames dont le fleuve était alors rempli.

Plus d'une fois leur choc avait coulé des barques solidement construites, et les nègres ne pouvaient guère entreprendre de navigation sur le fleuve dans leurs *almadies* sans courir le risque d'être charriés.

Or, cet accident devenait d'autant plus redoutable que les crocodiles couvraient pour ainsi dire la Sanaga.

On les voyait de tous côtés, flottants, sans mouvement, comme des troncs d'arbres ; mais, au

(1) Pirogue faite avec un arbre creusé.

moindre bruit dans les eaux, tous ces corps immobiles qui tachaient le fleuve semblaient revivre, et s'élançaient impétueusement vers leur proie.

La crainte de tous ces dangers avait obligé Etienne et Michel à ne naviguer que le jour.

La nuit venue, ils mouillaient au milieu du fleuve en se servant de deux pierres pour ancrer.

Du reste, leurs souffrances ne faisaient que s'accroître à mesure qu'ils approchaient du pays de traite annuellement visité par les Européens, et habitués à leurs marchandises.

Les vivres devenaient plus difficiles à obtenir en échange des boutons et des lambeaux de drap qui leur restaient encore : aussi chacun d'eux enviait-il plus que jamais la part accordée à l'autre.

Ils ne se parlaient plus, mais chaque jour leurs regards affamés se menaçaient plus clairement.

Tous deux semblaient attendre un prétexte de rupture ou de lutte, et tous deux l'eussent déjà trouvé s'ils n'en avaient également craint l'issue. La fatigue avait, en effet, brisé leur corps, et la force faisait défaut à leur haine.

Un matin, Etienne était demeuré endormi, selon sa coutume, au fond de la pirogue, tandis que Michel descendait à terre pour chercher quelques provisions ; mais la faim le réveilla plus tôt qu'il en avait l'habitude.

Il souleva lentement sa tête au niveau de la barque, puis de l'eau dans le fleuve et voulut la boire ;

son goût de musc le força à la rejeter. (A) Il se dressa alors, regarda si Michel ne revenait point, et l'aperçut sur le rivage à portée de voix de l'*almadie*.

Une négresse venait de lui remplir de lait sa calabasse qu'il vidait avec avidité.

— Misérable ! s'écria Etienne avec une imprécation de rage.

Michel se détourna et tressaillit à la vue de son cousin.

— Ah ! tu me croyais endormi, brigand ! reprit celui-ci en lui montrant le poing ; c'est donc ainsi que tu observes nos conventions ? Quand la faim me ronge les entrailles à moi, tu te gorges à mes dépens ! Que je sois à jamais damné si tu ne me paies cette scélérate !

— C'est bon ! brillard, répliqua Liorli brusquement. Approche toujours la barque.

— Au diable si je hale sur cette amare pour toi ! dit Etienne exaspéré. Passe le gué si tu veux !

— Alors, tu renonceras à déjeuner, dit Michel ; car je n'entrerais point dans l'eau pour te porter ces bananes.

— Et toi ! tu renonceras au diamant, répliqua Riou ; car si tu ne rentres pas tout de suite, je m'en vais seul.

(1) Ce goût provient de la présence des crocodiles et des hippopotames.

La cérémonie d'inauguration de la statue du maréchal Niel est irrévocablement fixée au dimanche 45 octobre prochain.

De grandes fêtes auront lieu à Muret, à l'occasion de cette inauguration solennelle, qui attirera un concours immense de personnes étrangères à la localité et beaucoup de personnages de distinction. La Commission d'exécution de la statue et une Commission prise au sein du conseil municipal sont chargées de présider à leur organisation.

Un décret, en date du 31 août dernier, a approuvé la délibération du conseil municipal et l'arrêté de M. le maire, en vertu desquels les allées de l'Esplanade, à l'extrémité desquelles la statue va être placée, porteront désormais le nom d'Allées Niel.

## Etranger.

### ALLEMAGNE.

Le correspondant de Berlin de la *Bohémia* de Prague, qui s'inspire ordinairement à des sources officielles, assure que le feld-maréchal de Manteuffel avait pour mission de déclarer au czar Alexandre que « l'empereur d'Allemagne désirait, il est vrai, le maintien de la paix avant tout, mais que cependant, dans toutes les circonstances, la Russie pouvait compter sur l'appui de l'Allemagne. »

La correspondance ajoute que, malgré son amour de la paix, le czar peut difficilement résister à la pression en faveur de la guerre. Depuis qu'on sait à la cour de Berlin que l'Autriche refuse absolument de faire part à demi avec la Russie et repousse toute idée d'annexion, le monde officiel commence à tenir des propos peu favorables à l'Autriche.

L'alliance avec l'Autriche a perdu beaucoup de sa valeur, cet Etat ayant prouvé qu'il manquait de confiance en lui-même, en n'osant pas cueillir le fruit qui s'offrait de lui-même. Le chancelier impérial, le prince Bismark, agit solidairement avec la Russie dans la question d'Orient, et ceux de ses représentants qui, à Berlin, doivent entretenir des rapports avec la diplomatie, s'abstiennent de se prononcer dans un sens ou dans l'autre, avant de savoir quelle est la pensée du prince Gortschakoff.

La Russie, ainsi appuyée, agira-t-elle? C'est là une question qui doit être décidée dans une huitaine de jours : mais si elle rentre dans le fourreau son épée à demi-tirée, ce résultat pacifique ne sera certainement pas dû à la mission de M. de Manteuffel.

On mande de Douvres que M. Stott, l'aéronaute de cette ville, est parti pour l'Allemagne, dans le but de montrer au prince de Bismark sa machine aérienne. Avant de partir, il a refusé 2,000 livres sterling (50,600 francs) d'un gentleman qui voulait voir seulement la machine élevée un instant au-dessus du sol. M. Stott aurait déclaré

qu'il avait promis la primeur de son invention au prince de Bismark.

Nos lecteurs se rappellent que cette invention consiste en une machine volante, avec laquelle M. Stott avait annoncé qu'il ferait, par air, le trajet de Douvres à Calais et vice versa.

### TURQUIE.

Des nouvelles qui ne tarderont pas à être précisées annoncent que les troupes turques, redifés et bachi-bouzoucks, se sont livrées à d'abominables excès en Arménie.

Le patriarche arménien de Constantinople a dû donner sa démission à la suite de ces nouveaux actes de barbarie.

L'Agence Mac-Lean a communiqué une série de dépêches dont voici le résumé :

« Sir Henry Elliot, en qualité de doyen des ambassadeurs étrangers, a présenté mercredi à la Sublime-Porte les propositions de paix acceptées par les puissances. »

« Les puissances ont envoyé un ultimatum au prince Milan, admettant les difficultés de la position, mais déclarant qu'il doit céder à la nécessité et ne pas permettre que l'œuvre de la paix soit compromise par les factions extrêmes. »

« Le couronnement du prince Milan comme roi de Serbie est attendu sous peu. »

« Les bruits que deux divisions autrichiennes ont reçu ordre de marcher en Serbie sont sans aucun fondement ; mais la ferme intention du cabinet autrichien est de s'opposer à la proclamation du prince Milan roi de Serbie. »

« Une lettre autographe du czar a été remise en mains propres à l'empereur François-Joseph par un aide de camp de l'empereur Alexandre. »

« Cette lettre exprime la conviction du czar que, sans des garanties sérieuses données par la Sublime-Porte, une paix durable est impossible dans les provinces slaves. »

## Nouvelles militaires.

L'autorité militaire a profité des dernières grandes manœuvres pour renouveler des expériences avec les pigeons voyageurs.

C'est ainsi que des messagers provenant du pigeonnier du ministère de la guerre ont été amenés aux environs de Dreux, sur le théâtre de l'action des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps d'armée.

L'expérience a parfaitement réussi : les pigeons, lâchés à intervalles réguliers, sont arrivés à Paris en moins d'une demi-heure. On pourrait donc avoir, d'une manière pour ainsi dire instantanée, des nouvelles de la lutte engagée.

Sur la proposition de M. le général de Ladmirault, la tenue du régiment des sapeurs-pompiers de Paris va être très-prochainement modifiée.

disparurent sous les eaux !

Saisi d'une sorte de vertige, il coupa l'amarrage qui retenait encore la pirogue, et se laissa emporter par le fleuve sans oser regarder derrière lui.

Quelques jours après, des gromettes (1) qui transportaient des vivres à Saint-Louis aperçurent une almadie descendant la Sanaga au gré du courant. Elle était montée par un seul homme qui leur fit signe de venir à son secours, et qu'ils trouvèrent épuisé par la faim et la maladie.

Ils le transportèrent mourant au fort. A sa vue, le vieux chirurgien s'écria :

— Etienne Riou ! et dans quel état !... Ah ! je l'avais prévu ! Mais qu'as-tu fait de ton cousin, malheureux !

— Mort ! murmura Riou.

Et il s'évanouit.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Nègres libres engagés au service de la Compagnie pour un salaire.

## Les grandes Manœuvres en Touraine.

Tours, le 45 septembre.

Les grandes manœuvres d'automne habitent l'état-major aux déplacements, aux reconnaissances de terrain, aux transmissions rapides des ordres donnés, à l'exécution simultanée sur divers points des instructions parties du quartier général : elles ne valent pas sans doute les camps d'où sont sorties en Italie les voies romaines, et en France une partie de nos canaux et de nos ponts-et-chaussées ; mais elles tiennent en haleine le soldat, elles l'habituent à respecter l'hospitalité qu'on lui donne ; elles obligent l'intendance à fonctionner à point donné, avec précision et prévoyance, et, d'un autre côté, elles familiarisent l'habitant avec la traversée des villages par les troupes en marche, le concours à prêter pour le logement, l'assistance spontanée, patriotique, à donner à ceux qui, à l'heure du péril, les protègent contre l'envahisseur et les émeutiers.

C'est merveille, au reste, que de voir avec quelle cordialité sont reçus nos braves troupiers par les populations, car en France on naît désormais troupière, de vingt-huit jours... à cinq ans ! C'est à qui recevra toute cette belle jeunesse, toute cette génération qui vient à la rescousse, c'est à qui lui fera fête ! C'est que ce sont tous des enfants de France, et à celui qui passe l'on fait avec bonheur l'accueil que l'on espère à son tour pour le père, le fils, le frère, qui vient de vous quitter ! Ils paient leur dette à la mère commune, la terre-patrie.

Le département d'Indre-et-Loire, qui a en général de si beaux automnes, est tout en liesse en ce moment par suite des mouvements de troupes qui s'accomplissent de Veigné et de Montbazou jusqu'à Loches. Cinq à six mille hommes occupent le terrain, infanterie, artillerie, cavalerie, et le parcourant en tous sens ! Ce n'est pas encore la charrue, c'est la roue du canon qui creuse le sillon dans ces terres profondes, parfois si détremées : tel régiment vient d'Angers et gagne les postes qui lui sont assignés, non sans des étapes assez longues, on le voit.

Hier, le quartier général était à Reignac ; le général de division Fauvart-Bastoul, avec ses aide-de-camp et officier d'ordonnance MM. Audren de Kerdel et de la Roche-Aymon, était à la Guéritaude ; le général comte de Gramont au château de Creuzeau, sur la vallée de l'Indre.

La petite guerre avait eu lieu mercredi : appuyée par l'artillerie, l'infanterie avait emporté les hauteurs de Tafonneau, célèbre par ses chasses au renard ; comment, dans ce canton qui jadis mettait toutes ses terres en fossés, le canon a-t-il pu entrer et sortir des terres grasses de la vieille Jonchère, je ne sais ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a passé !

Hier, journée de repos et de bivouac : partout des tables, trois branches soutiennent la marmite en plein air ; c'est à se croire à quel-que acte de l'*Etoile du Nord* ! On astiquait les fourniments, on faisait reluire les boutons de cuivre, on veillait aux harnachements tout en fumant sa bouffarde.

Pendant ce temps, au château de la Guéritaude, les officiers supérieurs, présidés par le général de Bastoul, grand officier de la Légion d'Honneur, tenaient conseil ; les officiers d'état-major allaient, venaient ; les cartes étaient déployées ; on interrogeait les gens du lieu sur les distances, la nature, la largeur des chemins, sur l'étape du lendemain jusqu'à Tauxigny, d'où l'on devait, le jour d'après, tourner et prendre position sur le ravin de Chanceau, entre Mauthelan et Loches.

A trois heures, la musique du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie, attention aimable des généraux et particulièrement du comte de Gramont, grand connaisseur et dilettante, est venue se faire entendre sur les vertes pelouses de la Guéritaude, reverdiées à point pour la circonstance. Le programme était de choix et d'un goût parfait, de nature à bien faire valoir la musique instrumentale et à montrer le parti qu'on en peut tirer : la *Marche turque*, de Mozart, l'*Ouverture du Paludier du Bourg-de-Batz*, de Fevbre, une mosaïque sur le *Trouvère*, un pot-pourri sur la *Dame blanche* : Ah ! quel plaisir d'être soldat ! Un motif de danse havanaise, le *Cocoyer*,

de Borel, qui a été bissé, et *Une Nuit au mont des Moulins*, polka de Sécat ! On a beaucoup remarqué, dans ce concerto de 32 exécutants, excellemment dirigé, la combinaison des instruments, l'alliance de toutes les ressources des cuivres Sax avec les instruments de bois, les hautbois, les clarinettes et le basson : il y avait là tous les éléments, choisis un à un, d'une orchestration savamment combinée.

On a particulièrement distingué, comme solistes, un piston qui joue distingué, comme ou Arban, et un trombone assez exceptionnellement pour avoir été tout particulièrement félicité par les officiers généraux. On sait que c'est bien difficile de bien jouer et de jouer juste de cet instrument ! Un petit bonhomme, le petit... Chose, me disait bien tout bas qu'il manquait un instrument, le champion chinois ! Il n'y a plus de champion chinois ! voyez-vous cela ! Des révolutions là aussi !

Au milieu du concert, un mouvement s'est produit dans l'assistance venue de quatre et cinq lieues à la ronde. Il était motivé par l'arrivée inattendue du général en chef M. le général de division du Barail, qui nous avons vu ministre de la guerre. Le commandant en chef avait fait ses 16 kilomètres au moins, poussant une reconnaissance et voulant donner pour la reconnaissance-lendemain son dernier mot d'ordre aux généraux placés sous ses ordres.

Rien de plus charmant que ces jolis sites de Touraine, émaillés de beaux uniformes de cavaliers élégants, de chevaux rouge-or, le frein ; c'est la vie, la couleur dans le paysage ! D'un côté, les tentes, la musique, les fusils au repos étincelant au soleil, les bours en pyramides, puis, sur un faîteau étendue, une jeune femme, à peine couronnée d'une maladie grave, faisant, ainsi que son mari, avec une extrême bonne grâce, les honneurs de son chez elle, toute une société heureuse de cette animation inaccoutumée ; de l'autre, des prairies à perte de vue, en écharpe, traversées diagonalement par une rangée d'arbres séculaires qui faisaient descendre leurs grandes ombres sur les pâturages, et, çà et là, les durhams, les cotentines, les belles genisses de Paul Potter ou de Brascassat, le pinceau de Lormoy ! C'était, je vous jure, une halte militaire du plus ravissant effet. Sans doute, il manquait à cette scène un peintre, un photographe ! mais c'est déjà bien, quand, au milieu de ces consolants spectacles, il y a quelque part un œil encore ouvert du passé qui peut jeter avec quelque intime contentement un regard sur ce présent qui se lève comme une aurore nouvelle, sur cet avenir de renaissance certaine de la patrie. (Petit Moniteur.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Nous rappelons à nos lecteurs que ce soir (samedi) aura lieu au théâtre le concert de M<sup>lle</sup> Louisa Cauville. Il promet d'être très-intéressant. Un artiste d'Angers justement renommé, M. Maurat, a promis son concours à sa jeune compatriote ; M<sup>me</sup> de Becque tiendra le piano.

Un orage, qui a dû être violent loin de nous, a passé ce matin sur Saumur. Il y a eu plusieurs détonations assez vives accompagnées d'une pluie abondante.

Le baromètre avait descendu, pendant la nuit dernière, de 757<sup>mm</sup> à 745<sup>mm</sup>.

D'après la loi du 40 août 1871 sur les conseils généraux, les conseillers généraux sont élus pour six années et remplacés par moitié tous les trois ans.

Des élections générales ont eu lieu en conséquence en octobre 1871, avant la session de 1871, qui avait été exceptionnellement retardée, et le remplacement d'une première moitié des conseillers élus a été fait en 1874.

C'est en 1877, c'est-à-dire l'année prochaine, avant la session du mois d'août, que doit avoir lieu le remplacement de la seconde moitié des conseillers élus en 1874.

Voici les noms des conseillers sortants de l'arrondissement de Saumur :

Saumur N.-O. — Abellard.  
Saumur S. — Bury.  
Doué-la-Fontaine. — De Cambourg.  
Gennes. — Grignon.

Voici, d'autre part, la liste des conseillers d'arrondissement sortants de notre arrondissement :

Saumur N.-E. — Lehoux, Raymond.  
Vihiers. — Comte Hector et Besnard.  
Montreuil-Bellay. — Guionis, Augustin.

On parle d'un appel de quinze jours, au printemps prochain, dit la *Presse*, pour les hommes de l'armée territoriale dont les livrets sont terminés.

Cet appel aurait pour but d'achever l'organisation des cadres de sous-officiers et de commencer l'instruction des soldats de cette armée.

Les hommes se réuniraient au lieu de concentration de la compagnie.

Thouars. — Parmi les personnes qui viennent d'obtenir des récompenses pour actes de dévouement, nous remarquons :

Médaille d'argent 2<sup>e</sup> classe. — Morin (Pierre), soldat au 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie; Thouars, 25 juillet 1876 : a plongé plusieurs fois dans la rivière du Thouet pour en retirer un jeune homme qui n'a pu être rappelé à la vie.

Nantes. — On annonce que le sieur Huby, qui a été récemment frappé d'un coup de revolver par le perruquier Michel, au bourg de Sucé, a succombé mercredi soir à l'Hôtel-Dieu, au moment où on le croyait sauvé.

Parthenay. — Le passage dans cette ville d'une portion du 9<sup>e</sup> cuirassiers a été signalé par un douloureux accident.

Le jeudi 24 courant, à une heure et demie de l'après-midi, le nommé Philippe-Antoine Benoit, âgé de 24 ans, originaire de Saint-Loup, canton de Tarare (Rhône), menait baigner son cheval, légèrement malade. Arrivé au lieu dit de la Grève, il monta sur la bête après avoir quitté ses bottes. Il demanda à des femmes qui étendaient du linge s'il y avait beaucoup d'eau en cet endroit; elles lui répondirent que sur ses bords la rivière n'était pas profonde, mais qu'un peu plus loin il y avait un gouffre dangereux.

« Bah ! objectait-il, je suis d'un pays où j'y a de plus fortes rivières que ça, et j'en ai traversé bien d'autres ! » Ce disant, il força sa monture à avancer, mais l'animal recula instinctivement et revint sur le bord avec son cavalier. Celui-ci, dépité, coupa une branche d'aulnaie et frappa son cheval pour le faire avancer de nouveau. Arrivé près du gouffre, la bête, sentant le sol se dérober sous ses pieds, se leva toute droite et revint sur la rive, mais cette fois elle revint seule : l'homme était resté au fond du gouffre.

(ECHO DE PARTHENAY.)

#### LE PÉLERINAGE DE FONTEVRAULT.

On nous communique l'article suivant :

« Nous attendions chaque jour le récit de la belle fête qui a réjoui toute la population de Fontevault, le dimanche 17 septembre. Nous y avons assisté avec bonheur, et le souvenir nous en est délicieux. Aussi nous hasardons-nous à narrer brièvement cette splendide journée, avec le regret pourtant qu'une plume plus autorisée ne l'ait pas fait plus tôt, pour répondre au désir de tous.

Il y a, sur la paroisse de Fontevault, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié : tous les ans, la population se porte en masse vers ce sanctuaire au jour de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Cette année, la fête prenait un aspect inaccoutumé et s'annonçait magnifiquement pour toute la journée.

Le matin avait lieu la bénédiction d'une chapelle dont la reconstruction est due à la générosité des habitants. Cette chapelle, sous le vocable du Sacré-Cœur, ainsi qu'une magnifique statue, don d'une âme généreuse, aux libéralités de laquelle l'église est depuis longtemps accoutumée, ont été bénies par M. Christaud, ancien directeur de la maison centrale et curé de Sainte-Madeleine du Sacré-Cœur à Angers. A la messe qui suivit, nous étions heureux d'entendre sa parole sympathique, nous rappelant, avant de nous enseigner la dévotion au Sacré-Cœur, qu'à pareil jour, il y a sept ans, il montrait à l'autel de la paroisse pour y célébrer sa première grand-messe.

« Les cérémonies ont été très-belles, et l'on a admiré la bonne tenue des enfants de chœur, nombreux et richement habillés. C'était nous préparer aux cérémonies de la soirée, car on peut dire que la fête dura la journée tout entière.

Après les vêpres eut lieu la procession, très-habilement organisée. Deux détachements de la garnison ouvraient et fermaient la marche, avec un piquet d'honneur formant la haie sur un parcours assez long pour que les tambours et les clairons de la garnison, les tambours et les clairons de la Colonie et son excellente fanfare pussent se faire entendre sans se confondre; on voyait, parmi les bannières et les oriflammes, se succéder des brancards richement ornés et des groupes représentant différentes scènes de l'Évangile : la Reine des Anges environnée des neuf chœurs, les quinze mystères du Rosaire, les scènes de la Passion, etc. Des chœurs de chanteurs, heureusement fortifiés par les Enfants de Marie, de Saumur, alternaient avec les chants liturgiques et les morceaux militaires.

Avec la paroisse de Fontevault tout entière, marchaient, recueillis et pressés, de nombreux pèlerins du Saumurois, auxquels étaient venus s'adjoindre les fidèles des paroisses voisines de la Touraine et du Poitou.

Le cortège défila ainsi à travers les rues ornées d'oriflammes, de guirlandes et de banderolles, vers la petite chapelle du pèlerinage, très-bien décorée, grâce aux soins et au goût distingué des habitants plus voisins de ce lieu béni.

Avant la bénédiction solennelle du Sacré-Cœur à la chapelle, une parole bien désirée devait se faire entendre, mais M. l'abbé Cormeau fut empêché de venir, à son grand regret, et aussi au grand regret de M. le curé de Fontevault, M. Pinon, dont le talent oratoire est si bien connu, dut le remplacer, et dans une improvisation chaleureuse enleva son auditoire en lui parlant de la Vierge vénérée.

Il était environ 5 heures... Mais le jour, déjà si bien rempli, réservait encore d'autres joies, d'autres émotions : rien de tel que les fêtes religieuses.

Le soir, la ville était illuminée pour fêter la sainte Vierge. Entre tout, se distinguait le quartier de Notre-Dame, la place et le haut de la Promenade. Alors les clairons, les tambours et la musique de Saint-Hilaire, entourés de flambeaux et flanqués de pyramides brillamment illuminées, faisaient retentir les rues de leur sonnerie et de leur fanfare harmonieuse.

Pendant ce temps-là, quarante chanteurs se tenaient sur la place, près de la nouvelle chapelle illuminée, où l'on admirait deux magnifiques et grandioses transparents, représentant le Sacré-Cœur et la Vierge de Lourdes. Leurs chants, répétés par la multitude enthousiasmée, montraient que c'était une fête du ciel. Aussi, tout l'ensemble faisait-il dire : « Jamais, à Fontevault, pareille fête n'avait eu lieu. » Belle journée, en effet, après laquelle on doit répéter : Beau jour de la vie, je ne l'oublierai jamais !

UN PÉLERIN DU SAUMUROIS.

#### Faits divers.

Un détenu de la maison centrale de Clairvaux, âgé de 48 ans, nommé Octave-Joseph Caillet, employé aux travaux de terrassement du chemin de fer, parvint à s'évader le 13 courant, dans l'après-midi. Au lieu de chercher à s'enfuir dans la campagne, il s'introduisit, vers sept heures du soir, dans le bureau de la petite vitesse, y fractura un coffre-fort, s'empara de 6 fr. 80 et de timbres pour une valeur de 10 fr. Il pénétra ensuite, par effraction, dans un wagon, et prit cinq paquets dans un colis. Puis il monta sur une locomotive, fractura quatre cadenas de coffrets, y prit des provisions de bouche, des vêtements et alla se cacher dans un fenil au-dessus d'une maisonnette de charbonnier.

Il avait absorbé une telle quantité d'eau-de-vie qu'il dormit jusqu'au lendemain à midi. Il y fut découvert par le maître de la maison et remis entre les mains du chef de gare, M. Royer.

Octave Caillet fut conduit sous bonne escorte à Clairvaux, et réintégré à la maison centrale.

Dernièrement, un limonadier qui tient un des grands cafés de Paris, désirant se retirer

des affaires, entre en rapport avec un individu qui veut acheter son fonds.

Le limonadier vante naturellement son café, et pour décider l'acheteur lui dit beaucoup de bien de sa clientèle.

— J'ai, lui dit-il, un grand nombre de journalistes et d'hommes de lettres qui, tous les soirs, vers cinq heures, se réunissent ici; vous les entendrez causer politique, c'est très-curieux.

— Merci, fait l'autre, je n'achèterai jamais un café où les habitués parlent politique.

— Et pourquoi cela ?

— Il y a trop de casse.

Pacuvius, un des plus anciens poètes romains, montrait un jour, à un de ses amis, dans son jardin, un arbre où trois de ses femmes s'étaient déjà pendues.

— Ne pourriez-vous pas m'en donner une greffe ? repart l'ami qui était marié.

M. de P..., dont les excentricités ont laissé des souvenirs dans la mémoire des Tourangeaux, joignait à ses nombreux défauts celui d'être querelleur et spadassin.

Il avisa un jour, au théâtre, un monsieur dont le nez était démesurément long. Il va droit au malencontreux porteur, et lui dit :

— Monsieur, il y a un quart d'heure que votre nez me gêne.

— Vous êtes bien heureux, monsieur, lui répond froidement l'interpellé, il y a quarante-cinq ans que j'en suis embarrassé.

Pour cette fois, la querelle en resta là. M. de P... était désarmé : il avait ri de bon cœur.

#### EXPOSITION DE PHILADELPHIE.

A la distribution des prix aux exposants, qui a eu lieu le 28 septembre, les plus hautes récompenses :

Deux Médailles et deux Diplômes d'honneur ont été décernés aux Machines à coudre véritables Singer.

Pour copie conforme :

La Compagnie Singer,

94, boulevard Sébastopol, Paris.

#### UN PLACEMENT SÉRIeux.

Ce qui préoccupe les hommes distingués qui dirigent nos grandes industries nationales, je dis les mieux gérées, les plus prospères, celles dont les produits sont universellement acceptés en toute confiance par le public, ce n'est pas de vendre assez — c'est le contraire — c'est de se trouver, la prochaine Exposition universelle aidant, impuissantes à exécuter les commissions arrivant de tous côtés.

M. Bionné, l'administrateur délégué de la grande Société des Orgues Alexandre père et fils, en industriel expérimenté, n'a pas voulu aborder cette période de plein succès exceptionnel sans se trouver à même d'en faire profiter les intérêts qu'il représente. Et comme la clientèle de la Société des Orgues s'accroît de plus en plus, il a jugé que les moyens de production dont elle dispose devaient être portés sans retard au niveau des besoins prévus. C'est dans le but de faire face aux dépenses que va nécessiter cette importante amélioration que la Société des Orgues émet les 43,180 obligations de 500 fr. dont voici les garanties. Le capital que représentent ces obligations est couvert par un titre de rente capitalisé qui le rembourse intégralement. D'un autre côté, le service des intérêts n'est pas seulement assuré par les profits réalisés par l'exploitation, une première hypothèque sur des terrains estimés plus de 4 millions de francs complète ces garanties surabondantes. Le placement offert par la Société des Orgues est de 7 0/0. La souscription sera ouverte à son siège commercial, 106, rue Richelieu, à Paris, le mardi 17 et mercredi 18 octobre. — Les personnes qui souscriront par simple lettre avant le 9 octobre auront droit à la bonification du coupon de mars, soit 15 fr. Aucun versement n'est à effectuer en souscrivant, la Société des Orgues fera encaisser par l'intermédiaire de ses banquiers les versements aux époques fixées.

C'est la première fois qu'une industrie aura présenté des éléments de sécurité aussi complets et absolument neufs. Le public, qui est le plus riche et le plus honnête des banquiers, n'aura pas peur de ce neuf qui rapporte de 7 0/0, qui est appuyé, du côté capital sur de la rente française, et du côté

intérêt sur une première hypothèque. La Société des Orgues dans de telles conditions placera évidemment ses 43,180 obligations à 440 fr.

J.-B. DELAVAUULT.

(Extrait de la *Semaine financière* D. L.)

#### Dernières Nouvelles.

Malgré les bruits alarmistes qui ont couru au sujet de l'attitude de la Russie, le courant des nouvelles pacifiques s'accroît. La Russie est d'accord avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie pour mettre fin aux velléités belliqueuses de la Serbie et est décidée à accepter les conditions des puissances. Si la Serbie persistait dans son refus, l'Autriche interviendrait directement et enverrait des troupes en Serbie, au nom des trois puissances du Nord. (Correspondance universelle.)

Pour les articles non signés : P. GODÉ.

#### Chronique Financière.

Bourse du 29 septembre 1876.

La Bourse est très-mal impressionnée au début; les nouvelles de Serbie paraissent de nature très-inquiétante, et la spéculation, poussée par les besoins de la fin du mois, toutes les primes au cours actuel étant abandonnées, vend son excédant.

La rente ouvre en grande baisse, le 5 0/0 à 106,45, pour descendre précipitamment à 106 fr. et revenir ensuite à 106,40. Le 3 0/0 débute à 71,70, touche 71,40 et reprend le cours d'ouverture. La rente italienne subit une grande dépréciation, 74,40, 73,50 et revient à 74 fr.

Baisse sensible sur toutes nos institutions de crédit. Le Crédit foncier 740, la Banque de Paris 4,065, le Crédit lyonnais 591, le Crédit Mobilier 203, la Franco-Hollandaise 420, la Franco-Italienne 510.

Les chemins de fer sont également faibles. On cote le Nord à 1,285, le Lyon à 1,025, l'Orléans à 1,085.

Les fonds anglais sont moins influencés que les nôtres. Les deux cotes de Londres arrivent avec 1/16 de baisse, à 96 3/40 et 96 1/8.

A trois heures, légère reprise sur la nouvelle d'une entente des trois puissances du Nord et sur l'assurance donnée que la paix générale ne sera pas troublée. Le 5 0/0 finit à 106,20, le 3 0/0 à 71,75, l'Italien à 74,20, le Turc à 1,295.

#### Théâtre de Saumur.

SAMEDI 30 septembre 1876.

#### GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

M<sup>lle</sup> Louisa CAUVILLE

Élève du Conservatoire de Paris,

AVRÈS LE CONCOURS DE

La Musique des Sapeurs-Pompiers

DE M. MAURAT, d'ANGERS.

Et de plusieurs Artistes.

Le piano sera tenu par M<sup>me</sup> de Becque.

#### PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE.

1. *Hommage à l'Alsace-Lorraine* (Bléger).
2. Grand air du *Nabab*, chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville (Halévy).
3. Air pour baryton, chanté par M. Maurat, d'Angers.
4. *Nina ou la Folle par amour*, chantée par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville (Dalayrac).
5. Valse pour orchestre à cordes (Strauss).
6. Morceau pour baryton, par M. Maurat.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *La Muette de Portici*, fantaisie (Auber).
2. Grand air du *Pré aux Clercs*, chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville (Hérod).
3. Morceau pour orchestre à cordes.
4. Duo de soprano et baryton, par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville et M. Maurat.
5. Air pour baryton, chanté par M. Maurat.
6. *Rigoletto*, grand air, chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville (Verdi).
7. Valse de Schuller.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

Prix des places ordinaire.

S'adresser pour la location, chez M<sup>me</sup> Thuau.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.

APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, et surtout, une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série du Legs de Cain, sous le titre de Nouveaux récits galiciens, par Sacher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracés des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroîtra encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre: *Mélanges et Lettres*, M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est de-

meuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cavillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

**CRÉDIT GÉNÉRAL** — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. Voir aux annonces.)

**DENTITION des ENFANTS Par le SIROP DELABARRE**  
Dentifrice hygiénique de l'Enfance  
ÉVITE LES CRISES, DOULEURS, CONVULSIONS.  
Trente années d'un Succès constant.  
PARIS DÉPÔT CENTRAL 4 R. MONTMARTRE  
Saumur, pharmacie PERDRIAU.

CHEMIN DE FER DE POITIERS  
Service d'été, à partir du 20 mai

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 —	1 — 30 —	4 — 30 —	9 — 30 —
7 — 40 —	7 — 40 —	11 — 41 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 —	12 — 30 —	7 — 30 —	7 — 30 —
6 — 20 —	6 — 20 —	11 — 18 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. 71 80			60	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov. 753 75			1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. 690			17 50
4 1/2 % jouiss. septembre. 102 50				Crédit Mobilier. 200			10	Crédit Mobilier esp. j. juillet. 593 50			25
5 % jouiss. novembre. 106 12			17	Crédit foncier d'Autriche. 495			5	Société autrichienne. j. janv. 585			3 75
Obligations du Trésor, 1. payé. 492 50				Charentes, 400 fr. p. j. août. 415			2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 490			1	Est, jouissance nov. 640			5	Orléans. 392 50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 490			1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. 1015			15	Paris-Lyon-Méditerranée. 330 50			
1865, 4 % 506			4	Midi, jouissance juillet. 782 50				Est. 330			
1869, 3 % 392			4 25	Nord, jouissance juillet. 1285			5	Nord. 335 75			
1871, 3 % 371 25			6 25	Orléans, jouissance octobre. 1085			10	Ouest. 331			
1875, 4 % 495			5	Ouest, jouissance juillet. 700				Midi. 329 75			
Banque de France, j. juillet. 3740				Vendée, 250 fr. p. j. juillet. 1325				Deux-Charentes. 320			
Comptoir d'escompte, j. août. 715				Société immobilière, j. janv. 29				Vendée. 296			
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet. 380				C. gén. Transatlantique, j. juillet. 507 50			5	Canal de Suez. 530			
Crédit Foncier colonial, 250 fr. 335											
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. 743 50			2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers.		Départ de Saumur vers Tours.	
8 heures 8 minutes du matin, express-voiture (s'arrête à Angers).	8 — 45 —	3 heures 30 minutes du matin, direct-voiture omnibus.	8 — 30 —
9 — 17 —	9 — 17 —	8 — 41 —	8 — 41 —
1 — 31 —	1 — 31 —	9 — 41 —	9 — 41 —
4 — 10 —	4 — 10 —	12 — 38 —	12 — 38 —
7 — 17 —	7 — 17 —	4 — 44 —	4 — 44 —
10 — 37 —	10 — 37 —	10 — 28 —	10 — 28 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

Etudes de M<sup>e</sup> MÉHOUS et de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaires à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En la Mairie de Courchamps, Le dimanche 29 octobre 1876, à midi.

- 1<sup>re</sup> Deux parcelles de terre et vigne, commune de Courchamps;
  - 2<sup>e</sup> Quatre parcelles de vigne, commune de Cizay;
  - 3<sup>e</sup> Et six parcelles de bois, commune de Rou-Marson;
- Le tout dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Adélaïde Fournier, en son vivant propriétaire à Courchamps. Pour plus de détails, voir les placards affichés.
- S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges. (483)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail, LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux, Comprenant: Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, Le dimanche 8 octobre 1876, à midi. En l'étude dudit M<sup>e</sup> DENIEAU.

- 1<sup>re</sup> Quatre-vingt-quatre pieds de peupliers;
  - 2<sup>e</sup> Vingt-quatre pieds de noyers;
  - 3<sup>e</sup> La coupe de 15 hectares 14 ares de bois taillis, essence de chêne (ladite coupe divisée en trois lots);
  - 4<sup>e</sup> Et la coupe de deux châtaigneraies propres à faire du cerelle;
- Le tout complanté sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

A VENDRE

153 PIEDS D'ARBRES ESSENCE DE CHÊNE Plantés sur une pièce de terre dépendant de la Roche-aux-Moines, commune de Neuillé. S'adresser au fermier. (480)

Etude de M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de saisie exécution.

Le mardi trois octobre mil huit cent soixante-seize, à midi précis, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente du mobilier et des marchandises saisis sur le sieur Tafureau, demeurant rue Royale, ville de Saumur, lesquels consistent en: chaises, table, commode, batterie de cuisine, glace, paniers de toutes dimensions, à provision et autres, berceaux, rondeaux, corbeilles, sacs à provision et de voyage, grande quantité de sacs pour enfants; le tout en cuir et carton; dix-sept voitures à poupées, deux malles de voyage, plusieurs hottes au beurre, pailions longs et ronds, vanettes, etc.; etc.; linge.

Le prix de l'adjudication sera payé comptant, plus cinq pour cent en sus de l'adjudication. (484)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs, TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nanilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton. S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M<sup>e</sup> CORNILLEAU, notaire à la Forêt-sur-Sèvre, canton de Cerizay (Deux-Sèvres).

A VENDRE

De gré à gré, en totalité ou par lots, LA BELLE MÉTAIRIE DE LA CHOLTIÈRE

Située commune de Saint-Jouin-sous-Châtillon (Deux-Sèvres), à un kilomètre de la ville de Châtillon-sur-Sèvre et à pareille distance de la gare de chemin de fer qui dessert cette ville, contenant 60 hectares 83 ares 30 centiares. S'adresser, pour la visiter, aux fermiers, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> CORNILLEAU, notaire. (485)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON D'HABITATION Avec ou sans grand jardin, Rue du Pressoir-Saint-Antoine. S'adresser à la Fuite. (486)

A LOUER En totalité ou par parties, VASTES CAVES PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 12, Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur. S'adresser à M. FERBU père.

A LOUER

Pour la Toussaint 1876, UN JARDIN Situé au Gros-Caillox, commune de Saint-Lambert.

Ce jardin, bien affrûité et planté de rangées de vigne, contient 38 ares 50 centiares. Belle luzerne. S'adresser à M. CHEVALLIER-MILSONNEAU, 62, rue de la Croix-Verte.

MAISON

A LOUER Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877. S'adresser à M. GUILLERM, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur, a transféré son étude, 41, rue Cendrière. (489)

On demande un bon expéditionnaire. Beaux appointements. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Diamant PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Harpe

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE Cinq francs par mois JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessus.

- ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris
- EXTRAITS DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
  - Missale Romain, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
  - Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.
  - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
  - Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
  - Géographie. Dernière édition, par M. de Brun, 8 vol. in-8<sup>e</sup>, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
  - Causés célèbres illustrés, 7 vol. in-8<sup>e</sup>. 49 fr.
  - Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
  - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8<sup>e</sup>. 120 fr.
  - BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8<sup>e</sup>. 42 fr.
  - L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8<sup>e</sup>. 65 fr.
  - BALZAC. Seule édition complète, revue et définitive, publiée par Michel Lévy fils, 24 vol. in-8<sup>e</sup>.
  - CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8<sup>e</sup> Jésus.
  - MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 200 magnifiques vol. in-8<sup>e</sup>.
  - MICHAUD. Biographie, 43 vol. in-8<sup>e</sup>.
  - MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8<sup>e</sup> avec gravures.
  - LAMARTINE. Correspondances, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8<sup>e</sup>.
  - LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 vol. in-8<sup>e</sup>, 20 francs par mois.
  - DURUY. Histoire de France moderne et contemporaine, 8 vol. in-4<sup>e</sup> in-8<sup>e</sup>.
  - SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. in-8<sup>e</sup>.
  - DANGEAU. Journal de l'histoire de Louis XIV, 19 vol. in-8<sup>e</sup>.
  - LUYNES (de). Mémoires sur la vie de Louis XV, 17 vol. in-8<sup>e</sup>.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTISTES, JANTOY, LEBLANC, etc.

CRÉDIT MUSICAL Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigts par Moschieson, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 20 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les catalogues illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES PREMIÈRE ÉDITION Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies. Paris. Départem<sup>t</sup>. Un an... 6 fr. 8 f. Six mois... 3 50 4 f. Trois mois... 2 2

ÉDITION DE LUVE Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées. Paris. Départem<sup>t</sup>. Un an... 15 fr. 18 f. Six mois... 8 fr. 10 f. Trois mois... 4 fr. 5 f.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS. Paris, J. BAUDRY, éditeur. On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur. Saumur, imprimerie de P. GODET.